

DELIBERATION N°2019-84/CCOG
**Attribuant une subvention à l'association des Parents d'Elèves
De l'Ecole Publique de Saül dans le cadre du projet Arts et Cultures**

L'An Deux Mille dix-neuf le vendredi 27 septembre, à seize heures, le conseil communautaire de la CCOG s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Laurent du Maroni, après convocation légale, sous la présidence de Madame CHARLES Sophie, Présidente.

**Conseillers en exercice
= 31**

Présents..... 20
Absents 11
Procurations..... 02
Votants 22

La convocation des membres du Conseil communautaire a été faite le 11 septembre 2019.

Publiée le : 14 OCT. 2019

PRÉSENTS :

Mme CHARLES Sophie, Présidente - **M. FERREIRA** Jean-Paul, 1^{er} Vice-Président - **M. BRIEU** Bernard, 2^{ème} Vice-Président - **M. DOLIANKI** Paul, 3^{ème} Vice-Président - **M. MARTIN** Paul, 4^{ème} Vice-**M. GONTRAND** Jean, 9^{ème} Vice-Président - **Mme CHARLES** Marie-Hélène, 7^{ème} Vice-Présidente - **Mme BOURGUIGNON** Arlène, 8^{ème} Vice-Présidente - **Mme ABIENSO** Marie-Thérèse, Conseillère - **Mme AGESILAS** Sylviana, Conseillère - **Mme AFOEDINI** Linda, Conseillère - **Mme AYENYEN** Marie-Antoinette - **Mme BARDURY** Agnès, Conseillère - **M. BENTH** Albéric, Conseiller - **M. CHAUMET** Chris, Conseiller - **M. EDWIN** Moïse, Conseiller - **Mme LO-A-TJON** Josette, Conseillère - **M. NESMON** Jean-Albert, Conseiller - **M. PESNA** Bendy, Conseiller **Mme VELAYOUDON** Yvonne, Conseillère.

ABSENTS EXCUSES :

- **M. DEIE** Jules, 5^{ème} Vice-Président – **Mme FJEKE** Bénédicte, Conseillère.

ABSENTS NON EXCUSES :

Mme AMAÏDOU Suzanne, Conseillère - **M. JACOBIE** Micky, Conseiller
M. PATIENT Georges, Conseiller - **M. SELLIER** Bernard, Conseiller -
M. VERDA Joseph, Conseiller - **M. VERDAN** Michel, Conseiller -- **M. YA Tchoua**, Conseiller.

PROCURATIONS :

- de **M. DEIE** Jules, 5^{ème} Vice-Président à **Mme CHARLES** Sophie
- de **Mme FJEKE** Bénédicte à **Mme VELAYOUDON** Yvonne

Le quorum étant atteint, Madame la Présidente ouvre la séance. Il est ensuite procédé et conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire, parmi les membres du conseil, **Monsieur GONTRAND JEAN, 9^{ème} Vice-Président**, est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.

Délibération n°2019-84/CCOG
Attribuant une subvention à l'association des Parents d'Elèves
De l'Ecole Publique de Saül dans le cadre du projet Arts et Cultures

Madame la Présidente expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L-5214-1 et suivant ;
Vu la loi n°92-125 du 06 février 1992 modifiée, relative à l'Administration Territoriale de la République ;
Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 modifiée relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;
Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;
Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais en vigueur ;

Par lettre du 18 janvier 2019, l'Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Publique de Saül sollicite une subvention de 6 000 euros pour son projet intitulé : Arts et Cultures.

L'objectif du projet est de proposer une activité propice au développement culturel et artistique dans une commune où les actions communautaires sont quasiment nulles, et permettre le renforcement des liens sociaux entre les habitants et la jeunesse.

Le projet se décline en :

- Ateliers culturels, ateliers des arts du quotidien, ateliers artisanaux, ateliers visuels, ateliers Education Environnement Développement Durable, actions d'amélioration du cadre de vie et participation à des plantations des produits et plantes médicinales locaux dans le village.

Au titre de l'animation territoriale et de solidarité en milieu rural isolé et enclavé, il est proposé une participation exceptionnelle de la CCOG de 2 000€.

Vu l'avis favorable de la commission mixte communication-finances du 24 juin.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OUI les explications de la Présidente ;

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention à l'Association des Parents d'Elèves de l'Ecole publique de Saül.
- **APPROUVE** la signature d'une convention entre la CCOG et l'association des Parents d'Elèves de l'Ecole publique de Saül
- **Approuve** le montant total de la subvention fixé à 2 000€
- **AUTORISE** la Présidente ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

VOTE =>

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Mana, le 27 septembre 2019

Pour extrait conforme



la Présidente

Sophie CHARLES